

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

Date de la convocation : 07/12/2011
 Avis affiché le 08/10/2011
 Publié dans le journal Sud-ouest le 12/12/2011

ORDRE DU JOUR

- 1° TRAVAUX EN REGIE
- 2° PROTECTION FONCTIONNELLE
- 3° DECISION MODIFICATIVE N° 4
- 4° TRAVAUX AU CORPS DE GARDE
marché de maîtrise d'œuvre
- 5° BUDGET DU PORT
DM 1
- 6° ZONE DE COMMERCE
participation communale de principe
- 7° TARIFS 2012
- 8° CENTRE DE LOISIRS
modification du règlement intérieur
- 9° INFORMATIONS DIVERSES
- 10° QUESTIONS DIVERSES

Le quatorze décembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine
 M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - MARTIGNON Sandrine
 M. GIRAUDET Christian - M. HENNEQUIN Hervé - M. RAYMOND Jean-François
 M. ROBERGEAU Patrick - M. JARNY Jean-Claude - M. TAMISIER Frédéric - M. MARTIN
 Patrick - M. LATAUD Philippe - Mme GAUCHER Karine

ABSENTS EXCUSES : M. GASTOU Hugues (*pouvoir à Madame Anne BOUCLAUD*)
 Mme SALARDAINE Christelle (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
 M. BERNARD Vincent (*pouvoir à Monsieur Jean-François RAYMOND*)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude JARNY

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	15
Conseillers représentés :	3
Absent non représenté :	0
Votants :	18

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Monsieur TAMISIER prend la parole. Il propose la démission collective du conseil au regard des dossiers digues nord et intercommunalité. Le déni de démocratie et la démobilisation des pouvoirs publics doivent être dénoncés.

Monsieur LATAUD ne partage pas cette opinion. Il n'est pas sûr que cette action ait l'efficacité escomptée. D'autres solutions existent. Celle-ci aura pour effet de déstabiliser la commune. Et si le préfet accepte la démission, il faudra organiser d'autres élections. La commune n'a pas besoin de ça en ce moment. Elle ne doit pas disperser ses forces dans de vaines gesticulations.

Monsieur TAMISIER ne pense pas que le Préfet acceptera cette démission collective. Cette proposition n'a d'autre but que de prolonger l'action du Maire ; servir les intérêts communaux en faisant réagir les instances de l'Etat. Tout va à l'encontre de la commune ; il faut réagir.

Monsieur MARTIN partage cette opinion. Le conseil municipal a été bafoué. Il demande que cette proposition de démission collective soit soumise au vote.

Le maire comprend le mécontentement des conseillers, mais il est contre une démission collective. Il ne veut pas baisser les bras. Le combat continue « on baisse la tête mais on continue à avancer ; on se bat jusqu'au bout ». A vouloir faire trop d'éclat on risque de perdre en crédibilité.

Pour monsieur TAMISIER cette démission collective est un acte combatif ; exprimer notre désaccord ; pointer du doigt les politiques qui abandonnent la commune.

Le maire réplique qu'il y a d'autres moyens de revendiquer à 18.

Monsieur HENNEQUIN renchérit : certes, la démission collective est une forme de combat, mais si l'on quitte

le navire est-ce que cela fera avancer le débat ? Il faut se battre autrement.

Monsieur RAYMOND partage cette opinion : il y a trop de dossiers importants en cours en ce moment pour s'autoriser une période de flottement.

Monsieur MARTIN répond que cette proposition n'a d'autre but que de faire réagir les instances politiques.

Le maire soumet la proposition de démission collective au vote :

13 votes CONTRE

3 votes POUR (M. MARTIN M. TAMISIER. Mme GAUCHER)

2 abstentions (M. BERNARD, M. GIRAUDET)

Le Maire demande que deux points soient enlevés de l'ordre du jour :

- La protection fonctionnelle
- La participation communale à la zone de commerce

Il explique les raisons :

➤ **Concernant la protection fonctionnelle** : il souhaite retirer cette question de l'ordre du jour car il n'a pas d'élément chiffré.

Il informe les conseillers que suite à une plainte contre X, une enquête préliminaire a été diligentée. Cette enquête conclut qu'il y a eu mise en danger d'autrui. Ces conclusions vont à l'encontre de l'ancien maire. Le Procureur attend les conclusions de la défense. Des frais de défense sont donc engagés. Or l'ancien maire n'avait pas souscrit de contrat d'assurance personnelle pour ses fonctions d'élu et la collectivité n'avait également pas souscrit un contrat pour cette protection qu'elle doit aux élus et aux agents.

Monsieur LATAUD en profite pour dire qu'il aurait aimé une lettre motivée de l'ancien maire. Toutefois il est contre toute participation de la collectivité, par principe, du fait que ce dernier a démissionné alors que la commune était en grandes difficultés.

Monsieur HENNEQUIN souhaite également un courrier du Maire. Il demande également plus de précisions dans les textes qui fixent la participation de la commune aux frais de défense des élus mis en cause pénalement.

Monsieur RAYMOND est surpris que la commune et le maire individuellement n'aient pas pensé à souscrire un contrat d'assurance pour se protéger. Il prend comme exemple le cas du Maire de Courçon mis en cause pénalement suite à la mort d'un enfant écrasé par un but de foot.

➤ **Concernant la zone de commerce** : Le Maire souhaite avant toute chose, connaître la décision des commerçants qui seront réunis avec la CDC le 19 décembre prochain.

Monsieur HENNEQUIN est surpris : ne serait-ce pas plutôt à la collectivité de confirmer sa participation ? Ce n'est qu'au vu de cet engagement et de celui de la CDC que les commerçants seront en mesure de dire s'ils peuvent s'installer dans la zone.

Le maire donne la parole à monsieur FILLONNEAU (pharmacien, présent dans la salle) : il indique que les commerçants ne s'engageront pas le 19 décembre faute d'avoir obtenu de la CDC, des documents officiels à présenter aux banques.

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ l'autorisation à donner à EDF pour supprimer les branchements électriques des habitations qui seront démolies en phase 2
- ✓ la plantation d'une haie route de la palle et la demande de subvention
- ✓ le versement d'une subvention au Syndicat du Cravans/Lavinaud pour le curage des fossés qui collectent les eaux de pluie des zones urbanisées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications d'ordre du jour.

1. DECONSTRUCTION DES BRANCHEMENTS EDF

Préalablement à la démolition des habitations, EDF doit supprimer des branchements et du réseau dans les secteurs suivants :

Corps de Garde - les Ecluses du Brault - Bas Bizet - Le Treuil - La Serpentine - Les Vrillandes Neuves - Montifaut - rue de la Laisse - rue du 14 Juillet - rue France Saumur – rue des Jardins – rue du Coq - rue du 19 mars - rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, **accepte** les suppressions des branchements et du réseau EDF dans les secteurs énumérés ci-dessus, dans le cadre des travaux de démolition suite à Xynthia.

2. SUBVENTION AU SYNDICAT CRAVANS/LAVINAUD

Le Maire présente le programme des travaux de curage des fossés prévu par le syndicat du Cravans/Lavinaud.

Ces travaux démarreront de la rue du 14 Juillet jusqu'à la route de Villedoux.

Comme ces fossés reçoivent les eaux de ruissellement des zones urbaines, le Syndicat demande une participation de la collectivité.

Les travaux sont estimés à 10 502 € ; le Conseil Général devrait verser une subvention de 8 174 €. Il reste donc à la charge du syndicat la somme de 2 328 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** de participer au financement des travaux de curage des fossés pour un montant de **1 000 €**, correspondant au linéaire du pont du 14 juillet jusqu'à la rue des écoles
- **inscrit** la dépense au budget 2011 par décision modificative n° 4, article 65738.

Monsieur MARIONNEAU profite du débat pour préciser que le syndicat a pour mission de gérer l'eau douce, pas les inondations suite à submersion marine. En revanche, il peut lui être fait état des busages sous dimensionnés comme c'est le cas au niveau de la rue des Ecoles.

Monsieur GIRAUDET fait remarquer également qu'il y a un busage sous dimensionné sur le Lavinaud. Busage installé par un agriculteur pour relier les deux parcelles qu'il exploite.

3. HAIE ROUTE DE LA PALLE

Le Maire présente le projet de plantation d'une haie champêtre le long de la déviation de Badoran, route de la Palle, sur une longueur de 600 m.

Le coût des végétaux est estimé à 3 105,10 € TTC.

Les travaux seront exécutés en régie par le personnel communal ; L'ACCA devrait participer bénévolement à cette plantation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** ce projet de plantation d'une haie route de la palle
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2012, soit **3 105,10 €**, article 2221.
- **sollicite** une participation du Conseil Général.

4. TRAVAUX EN REGIE

Le maire présente le coût des travaux d'aménagement de l'aire de jeux rue Henri IV réalisés par les employés communaux. Soit **13 177,89 €** fournitures et frais de personnel inclus. Cette somme sera inscrite au budget en section d'investissement et permettra de récupérer la TVA sur les fournitures.

5. BUDGET 2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

La présente décision modificative a pour objet :

- d'inscrire le remboursement du prêt relais
- d'inscrire les travaux en régie
- d'inscrire les amortissements
- rééquilibrer les provisions budgétaires entre chapitres.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **accepte** la décision modificative n° 4 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 177,89 €	13 177,89 €
INVESTISSEMENT	513 177,89 €	513 177,89 €

Détail :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		2011	
		Provisions	DM4
011	charges à caractère général	370 343,51 €	15 268,03 €
012	charges du personnel	686 840,00 €	- 13 517,99 €
014	atténuation de produits	17 730,00 €	
65	autres charges	93 470,49 €	- 1 750,04 €
66	charges financières	55 506,00 €	
67	charges exceptionnelles	109 706,00 €	
042	opérations d'ordre	- €	5 919,00 €
		1 333 596,00 €	5 919,00 €
023	virement à l'investissement	154 035,00 €	7 258,89 €
		1 487 631,00 €	13 177,89 €

RECETTES		2011	
		provisions	DM4
013	atténuation de charges	7 000,00 €	
70	produits des services	95 192,21 €	
73	impôts et taxes	570 966,00 €	
74	dotations participations	484 979,00 €	
75	autres produits	10 500,00 €	
76	produits financiers		
77	produits exceptionnels	253 295,00 €	
042	opérations d'ordre		13 177,89 €
		1 421 932,21 €	13 177,89 €
002	excédent reporté	65 698,79 €	
		1 487 631,00 €	13 177,89 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		2011	
		Provisions	DM4
20	immobilisations incorporelles	8 631,00 €	
21	immobilisations corporelles	98 227,00 €	
22	immobil reçues en affectation		
23	immobilisations en cours	1 248 418,00 €	
16	remb emprunt	116 617,00 €	
16	remb prêt relais	900 000,00 €	500 000,00 €
040	trx en régie		13 177,89 €
		2 371 893,00 €	513 177,89 €

RECETTES		2011	
		provisions	DM4
13	subventions	981 907,00 €	
16	prêt relais	900 000,00 €	500 000,00 €
10	dotations	213 583,00 €	
1068	excédent fonct capitalisé	84 232,03 €	
138	sub en annuités dépt	533,00 €	
021	virement du fonct	154 035,00 €	7 258,89 €
040	écriture d'ordre		5 919,00 €
001	excédent reporté	37 602,97 €	
		2 371 893,00 €	513 177,89 €

6. MISE AUX NORMES DU CORPS DE GARDE : CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire explique que CREOCEAN a terminé son étude. Des corrections doivent être apportées pour prendre en compte les besoins actuels des professionnels.

Il propose de lancer une consultation pour trouver un maître d'œuvre chargé de finaliser le projet et diriger les travaux par la suite.

Ces dépenses seront financées par le budget annexe du Port.

Le conseil portuaire réuni le 23/11/2011 est favorable au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre calculé sur des travaux à hauteur de 900 000 €.

Le Maire demande aux conseillers de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du Corps de Garde, évalués à 900 000 €

- **autorise** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

- **décide** d'inscrire la somme de **26 059,83 €** sur le budget du Port 2011, à titre de provision, par décision modificative n° 2, article 23154.

7. BUDGET DU PORT : DM 2

La présente décision modificative a pour objet de :

- corriger les provisions de crédits entre le fonctionnement et l'investissement pour le remboursement des emprunts
- corriger les provisions relatives aux travaux de remise en état de la zone de stationnement suite à Xynthia
- provisionner une somme d'argent pour les honoraires de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de remise aux normes du Corps de Garde.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **autorise** la décision modificative n° 2 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	- 46 493,00 €	- 46 493,00 €

Détail :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2011	DM1	DM2
6061	eau, électricité	2 400,00 €		
6063	fournitures entretien	2 622,00 €		
6066	carburant	700,00 €		
6132	redevance domaniale	1 002,00 €		
6152	trx entretien	3 600,00 €	- 1 765,00 €	
61551	entretien tracteur	3 800,00 €		
61558	enlèvement déchets	8 000,00 €		
61558	2 escaliers	3 000,00 €		
6184	formation permis bateau	361,00 €		
66111	intérêts	580,00 €		
66111	intérêts	100,00 €		
666	perte de change	450,00 €		143,00 €
673	titres annulés		1 765,00 €	
6288	dragage 2011	32 800,00 €		
617	part étude plan de dragage	1 500,00 €		
6288	évacuation épaves	6 000,00 €		
023	virement pour investissement	23 966,00 €		- 143,00 €
		90 881,00 €	- €	- €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Restes à réaliser	BP 2011	DM 2
23152	dragage 2010	31 812,00 €	- €	
20322	étude Corps de Garde	9 160,00 €		
20324	étude sédiments	2 132,00 €		
20325	étude projet plaisance		4 900,00 €	
1641	emprunt		3 640,00 €	- 143,00 €
1643	emprunt		2 000,00 €	
001	déficit reporté		22 583,17 €	
23153	travaux zone de stationnement		130 499,83 €	- 72 409,83 €
2313	provision honoraires MO			26 059,83 €
		43 104,00 €	163 623,00 €	- 46 493,00 €
		206 727,00 €		

RECETTES		restes à réaliser	BP 2011	DM 2
021	virement du fonction		23 966,00 €	- 143,00 €
1068	affectation résultat		54 120,17 €	
13131	subv étude Pavé	4 800,00 €		
13134	subv Dépt sédiments	1 366,00 €		
1312	Subv Région études sédiments	5 401,00 €		
1311	Subv Europe trx zone stationnemnt		91 350,00 €	- 33 350,00 €
13136	subv dragage 2010 (40 %)		12 723,83 €	

1641	emprunt		13 000,00 €	- 13 000,00 €
		11 567,00 €	195 160,00 €	- 46 493,00 €
		206 727,00 €		

8. TARIFS 2012 DES SERVICES COMMUNAUX

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide d'augmenter** de 5 % les tarifs des services communaux.

En conséquence les nouveaux tarifs sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

GARDERIE	1/4 d'heure	0,35 €
	goûter	0,33 €
CANTINE	enfant	2,14 €
	adulte	4,45 €
	allergie	1,07 €
DROITS DE PLACE	m/l	0,60 €
	camion	71,76 €
FOURRIERE	p/jr	32,13 €
PHOTOCOPIE	A4	0,33 €
Location terrains communaux	terrain bâti le m2	0,44 €
	terrain non bâti le m2	0,34 €
CIMETIERE	concession 30 ans	107,10 €
	concession 50 ans	171,36 €
COLUMBARIUM	15 ans	374,85 €
	30 ans	642,60 €
	1 an	53,55 €

Monsieur HENNEQUIN regrette cette augmentation. Il préfère comme il l'a toujours soutenu : une augmentation petit à petit et non par à coup.

9. TERRAIN A PIEUX : TARIFS 2012

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, **décide** à l'unanimité d'augmenter le tarif de 5%, soit **1,14 € le m2** à compter du 1^{er} janvier 2012.

10. CENTRE DE LOISIRS : TARIFS 2012

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 (ces tarifs correspondent à une augmentation de 5 % par rapport à 2011) :

JOURNEE	
passport quotient 1	6,43 €
passport quotient 2	9,64 €
CAF	11,78 €
sans CAF	12,85 €
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	
passport quotient 1	5,36 €
passport quotient 2	6,96 €
CAF	8,03 €
sans CAF	8,57 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	
passport quotient 1	3,21 €
passport quotient 2	4,82 €
CAF	5,89 €
sans CAF	6,43 €

- **décide** une participation de 3 € par enfant, appliquée à chaque sortie payante.

Certains conseillers craignent que des enfants ne puissent participer aux sorties en raison du prix. Il leur ait répondu qu'il reviendra au CCAS d'examiner les cas des familles en difficultés.

11. MAISON DES ASSOCIATIONS : TARIFS 2012

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, **décide par 17 voix POUR**, 1 ABSTENTION (M. LATAUD), les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

MAISON DES ASSOCIATIONS	p/jr	100,00 €
	caution	535,50 €

12. SALLE DES FETES : TARIFS 2012

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, **décide par 17 voix POUR**, 1 voix CONTRE (M. LATAUD), les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

SALLE DES FETES	vin d'honneur	100,00 €
	autres : 1 jour	250,00 €
	autres : 2 jours	400,00 €
	caution	535,50 €

Monsieur LATAUD n'accepte pas le principe de faire supporter aux particuliers les frais de location des salles mises à la disposition des associations.

13. SALLES MUNICIPALES : TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, **décide à l'unanimité la gratuité** des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2012 à toutes les associations ayant leur siège social sur la commune.

14. TARIFS PORTUAIRES 2012

Sur proposition du conseil Portuaire réuni le 23/11/2011, le Conseil Municipal, après délibération, **décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 3%**.

Ainsi les tarifs seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

plaisanciers	moins de 8 m	73,86 €
	8 m et +	147,72 €
bateau mytiliculteur	moins de 15 m	22,72 €
	15 m et plus	29,83 €
bateau pêcheur	moins de 8 m	73,86 €
	8 m et plus	147,72 €
ANNEXE des mytiliculteurs		17,85 €
location de D.P.M.	le m2 non bâti	1,42 €
	le m2 bâti	2,84 €
taxe d'usage	le point	1,42 €
CORPS MORT		73,86 €

15. CENTRE DE LOISIRS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur proposition de la commission des finances réunie le 09/12/2011, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Considérant le nombre limité de places

Considérant le nombre de désistements pour convenance personnelle

Considérant le coût du service rendu quel que soit le nombre d'enfants inscrits

décide de rajouter la clause suivante concernant les désistements :

« tout désistement non justifié par un certificat médical sera facturé au tarif du créneau réservé :

journée, ½ journée avec repas ou ½ journée sans repas ».

16. INFORMATIONS DIVERSES

ARRET DEFINITIF DE L'USINE D'INCINERATION DE SURGERES

Chaque conseiller a reçu la lettre du SMICTOM qui informe de l'arrêt définitif de l'usine d'incinération de Surgères en raison du coût prohibitif de remise en état du système d'aération du four.
Conséquences : les déchets ultimes qui ne peuvent être triés seront transférés en centre d'enfouissement technique de classe 2 dans la Vienne.

VISITE DE MONSIEUR NIHOUS le 08 décembre 2011

Ce candidat aux élections présidentielles souhaitait comprendre la problématique des digues.

CEREMONIE DES VŒUX : la date n'est pas encore précisée.

PROCHAIN CONSEIL : le 20 janvier 2012 à 20 H 00

17. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GIRAUDET demande que les ponts situés sur la route qui mène à Marans soient sécurisés de part et d'autre, par des glissières. Ceci pour éviter de nouveaux accidents mortels.

Monsieur MARTIN demande ce qu'il en est de l'alerte tempête.

Le Maire répond que pour le moment la Préfecture n'a pas adressé de message d'alerte. On s'oriente sans doute vers une alerte orange. Il a demandé aux employés du service technique domiciliés à Charron de garder leur portable allumé et de mettre dans leur véhicule le matériel nécessaire pour dégager les routes en cas de besoin.

Monsieur LATAUD propose de mettre en service l'alerte téléphonique.

Le Maire répond que c'est trop tôt ; il faut d'abord informer la population de ce système d'alerte. Il envisage une réunion publique.

Madame BOUCLAUD précise que dans le prochain Charron info il y aura un questionnaire destiné à collecter les n° des téléphones portables des habitants qui le souhaitent et recenser les personnes isolées.

Monsieur COLAS précise que le Plan Communal de Sauvegarde a été envoyé à la Préfecture pour correction.

Monsieur RAYMOND demande où en est le dossier des digues de Bas Bizet :

Le maire répond que des solutions ont été trouvées aux demandes de compensation formulées par la DREAL. Les travaux ne débiteront pas avant la fin du mois de juin. L'enquête publique est prévue au mois de janvier.

Monsieur HENNEQUIN souhaite qu'un point soit fait sur les demandes recensées lors des réunions de quartiers.

FIN DE LA SEANCE à 22 h 15

La parole est donnée au public

Monsieur KERNER prend acte de la décision du Conseil concernant la démission collective. Il aurait souhaité une grande mobilisation face au déni de démocratie dans le vote du nouveau schéma intercommunal et au manque d'implication des pouvoirs publics dans le traitement du dossier des digues Nord.

Concernant la rue du 19 mars, il propose que les habitations soient réhabilitées plutôt que détruites. En effet, depuis le rapport PITIE, cette zone n'est plus classée comme dangereuse. Des logements sociaux pourraient y être créés.

Le maire répond que, sans plus de précisions, ce projet n'est pas du meilleur effet en termes d'image pour la commune. C'est pour cette raison qu'il n'y est pas favorable.

Monsieur RAYMOND ajoute : que penseront les anciens propriétaires et les nouveaux locataires ?

Monsieur FILLONNEAU rappelle que lors de la signature de la vente du bien il était précisé « vente en vue de destruction ».

FIN DE LA REUNION à 22 h 50

Jérémy BOISSEAU	Jean-Claude MARIONNEAU	Martine BOUTET	Jean-Philippe COLAS	Anne BOUCLAUD	
Sandrine MARTIGNON	Christian GIRAUDET	Hervé HENNEQUIN	Jean-François RAYMOND	Patrick ROBERGEAU	
Jean-Claude JARNY		Frédéric TAMISIER	Patrick MARTIN	Philippe LATAUD	Karine GAUCHER